CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E146600** **VALABLE JUSQU'AU** **06/11/2026**

ÉDITÉ LE 20/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/09/2007

Raison sociale : FLEUR THIERRY

Forme juridique : EIRL
DEPUIS LE 01/06/2023

Capital : 0

690 ROUTE DE GRASSE
LES ALLEES GRENADINES BAT D
06600 ANTIBES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NICE

Siret : 499 487 361 00028

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 9178583-01

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 584981V8631000/003 91443/

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 584981V8631000/003 91443/

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Téléphone : 06 64 24 01 21 **Fax :**

Portable : 06 64 24 01 21

Responsabilité légale :
FLEUR THIERRY CHEF D'ENTREPRISE

Site Internet :

E-mail : toitures06@orange.fr

Effectif moyen : 1 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 205 500 **Tranche de classification :** CA1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3143	Fenêtres de toit en pente	1	07/11/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

20/03/2026 15:25

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.